



**Décision suite à la procédure de conciliation interne**

- La décision initiale est maintenue
- La décision initiale est modifiée. Le Conseil de classe a décidé de tenir compte des arguments avancés dans la procédure de conciliation interne et d'accorder à l'élève :
  - Une attestation d'orientation A (attestation de réussite)
  - Une attestation d'orientation B n'admettant qu'à .....
  - Autre : .....

Date : ..... Lieu : .....

Signature du Directeur